

LE BIMI

la
cgt
93

N° 943 • Juin 2026 • Mensuel syndical de l'Union Départementale CGT 93 • 1.50 €

54 ÈME CONGRÈS: LA CGT VA DE L'AVANT !



Dossier :

54ème congrès confédéral -
Une semaine de débats pour
définir nos orientations - P 4

Info luttes :

Roissy : L'appel du 18 juin "Contre
l'arbitraire préfectoral, défendons
le droit au travail" - P 7

Info luttes :

Un mois de mobilisation
dans l'éducation - P 10

Info luttes :

Non à une économie de guerre,
non à la militarisation des
esprits et de la société - P 14



Crédit photo : Fotosearch - GraphicObsession.

Votre organisation syndicale nous fait confiance, **pourquoi pas vous ?**

La Macif vous propose des solutions pour vous
et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...

Et aussi des solutions adaptées au monde
de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : [macif.fr](https://www.macif.fr)



La Macif,
c'est **vous.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos
capacités de remboursement avant de vous engager.



Les contrats santé distribués par la Macif sont assurés par une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

Les crédits à la consommation distribués par la MACIF sont des produits **SOCRAM BANQUE**, Société anonyme. Capital 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orienta.fr).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. **Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orienta.fr)**

édito

Eric ALLIGNER

Responsable à la politique financière
de l'UD CGT 93



Se former pour résister et pour gagner !

L'agrément de formation de la CGT — qui légitime et crédibilise notre capacité à former nos syndiqué·e·s, élu·e·s et mandaté·e·s — est aujourd'hui plus que jamais sous pression. Les officines privées contestent toujours plus notre agrément, et les pouvoirs publics multiplient les contrôles, car l'enjeu est considérable : il s'agit à la fois de permettre à nos militant·e·s de gagner la bataille des idées et de donner à nos représentant·e·s les armes nécessaires pour affronter les employeurs sur les terrains juridique, économique et social, car notre ambition reste entière : conquérir de nouveaux droits.

La formation syndicale CGT doit donc être une priorité quotidienne, à tous les niveaux. Dès la syndicalisation, les structures doivent proposer des parcours de formation. Aucun·e représentant·e de la CGT ne doit être laissé·e sans formation dispensée par la CGT elle-même.

Des plans de formation rigoureux doivent être élaborés dans les syndicats, unions locales et départementales, fédérations et confédération — travaillés et discutés dès juin, pour une validation en commission exécutive au plus tard en octobre. Chaque formation est conçue ou validée par la confédération, chaque formateur·rice a

été formé·e, et les dossiers administratifs sont tenus avec soin. C'est à ces conditions que nous préserverons notre agrément.

Ces plans de formation doivent être communiqués à chaque syndiqué·e en novembre, afin que chacun·e puisse demander un congé de formation à son employeur au moins 30 jours avant les premiers stages programmés en janvier.

Un parcours de formation est établi pour chaque syndiqué·e : il commence par la formation syndicale générale — S'impliquer, participer et développer la CGT — avant d'aborder les formations spécifiques selon les responsabilités ou mandats (CSE, défenseur·e syndical·e, politique financière, etc.). Rappelons que tout·e salarié·e bénéficie de 12 jours de congé pour formation économique, sociale et syndicale par an — et de 18 jours pour les syndiqué·e·s.

La formation est un bien précieux pour élever le rapport de force.

À nous de jouer pour que tou·te·s nos syndiqué·e·s soient pleinement auteur·rices-acteur·rices de notre démarche CGT.



Sommaire

- 03** Editorial
- 04** Dossier - 54ème congrès confédéral - Une semaine de débats pour définir nos orientations
- 07** Paroles de congressiste - Entretien avec Hélène Mayans
- 08** Roissy : L'appel du 18 juin "Contre l'arbitraire préfectoral, défendons le droit au travail"
- 09** Un mois de mobilisation dans l'éducation
- 10** Non à une économie de guerre, non à la militarisation des esprits et de la société
- 11** Plan de formation 2026 de l'UD CGT 93
- 12** USR CGT 93 - Mener le combat contre l'âgisme
- 14** IHS 93 - Contrat Première Embauche : Dernière grande victoire !

54ème congrès confédéral de la CGT

Une semaine de débats pour

Le 54ème congrès confédéral de la CGT s'est déroulé du 1er au 5 juin 2026 à Tours. Ce sont 1 000 délégué·es venu·es des 95 départements métropolitains et issu·es des 27 fédérations professionnelles composant la CGT qui ont débattu pendant une semaine afin de faire le bilan des dernières années et de fixer les orientations politiques et syndicales de la CGT pour les trois années à venir. Ils et elles étaient 36 à venir de Seine-Saint-Denis.



Le 54ème congrès confédéral de la CGT s'est déroulé du 1er au 5 juin 2026 à Tours. Ce sont 1 000 délégué·es venu·es des 95 départements métropolitains et issu·es des 27 fédérations professionnelles composant la CGT qui ont débattu pendant une semaine afin de faire le bilan des dernières années et de fixer les orientations politiques et syndicales de la CGT pour les trois années à venir. Ils et elles étaient 36 à venir de Seine-Saint-Denis.

Après l'installation du congrès et l'élection des différentes commissions, les débats ont d'abord porté sur notre bilan d'activités. Au cœur de celui-ci, bien entendu, la lutte centrale contre le recul de l'âge de la retraite à 64 ans, mais aussi toutes les luttes menées depuis 2023 : contre la désindustrialisation et les fermetures d'entreprises ; pour la défense des services publics ; pour l'augmentation des salaires, des traitements et des pensions ; pour la régularisation des travailleur·euses migrant·es ; contre les morts au travail ; contre la répression et les discriminations syndicales... ainsi que de nombreuses autres. Des congressistes ont formulé

des critiques sur la stratégie adoptée lors de la bataille contre la réforme des retraites. Néanmoins, le bilan d'activité 2023-2026 a très largement été adopté, à plus de 81 %, contrairement au bilan de la précédente direction. Le bilan financier, présenté par l'administrateur confédéral, a quant à lui été adopté à plus de 90 %. Sans rentrer dans des détails techniques, la situation financière de la CGT s'améliore, et plusieurs axes d'efforts doivent être poursuivis, notamment le respect du montant des cotisations, fixé, rappelons-le, à 1 % des revenus des adhérent·es.

Ce 54ème congrès a été l'occasion également de laisser une large part de discussions aux questions internationales. En effet, dans la période actuelle, comment passer à côté de l'actualité du monde : génocide à Gaza ; offensives impérialistes en Ukraine, en Iran et au Venezuela ; blocus de Cuba ; guerres civiles alimentées par les pays occidentaux au Yémen, au Soudan et au Congo ; répression coloniale de



Confédéral de la CGT

Pour définir nos orientations



l'État français en Kanaky et à Mayotte, et nous en oublions certainement d'autres... Pour éclairer les délégué-es sur ces situations, la CGT a accueilli, au cours de ce congrès, des syndicalistes venu-es de tous ces territoires au cours d'un grand meeting auquel a participé le secrétaire général de la Confédération syndicale internationale (l'organisation regroupant les confédérations syndicales de nombreux pays). Au cours des débats, il est apparu que la lutte pour la paix humaine, la démilitarisation de nos sociétés, passe également par une lutte de tous les instants contre l'extrême droite, qui est l'ennemi mortel du syndicalisme.

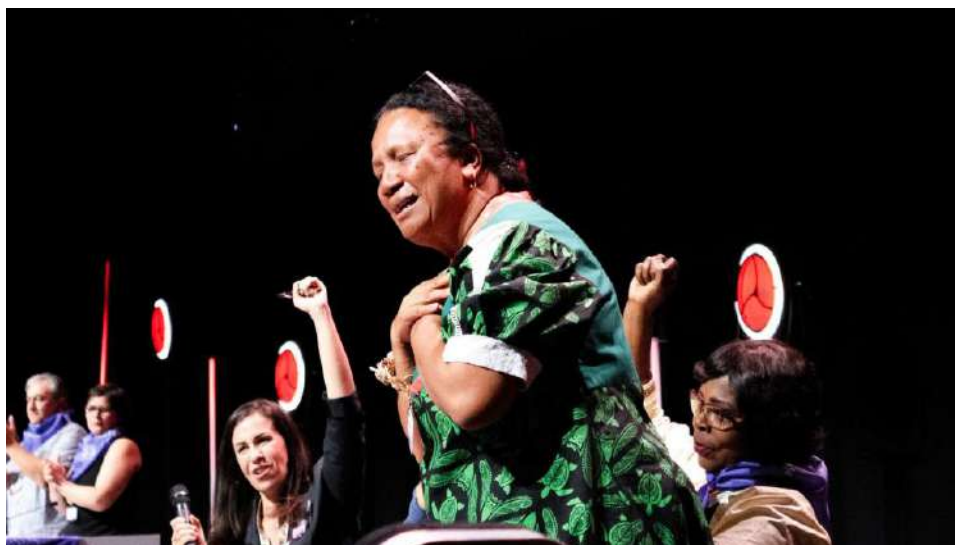
La suite du congrès a ensuite été l'occasion de définir le cap qui sera celui de la CGT pour les trois années à venir. Le thème de ce 54ème congrès, « Organisons-nous ! », ne laissait que peu de place au doute quant à la centralité du travail d'organisation et de vie syndicale pour les syndicats. Plusieurs débats importants ont pu être tranchés et ainsi définir clairement les axes de travail qui seront les nôtres au cours de cette nouvelle mandature.

La proposition de créer des syndicats professionnels de territoires a été adoptée et légèrement amendée, pour renforcer la place des syndiqué-es et des structures interprofessionnelles dans la création de ces syndicats. Le

débat sur le sujet a été l'occasion de plusieurs interventions intéressantes tirant des leçons d'expériences concrètes (syndicat du commerce dans la Loire, syndicat du livre parisien, syndicat de la construction en Haute-Garonne, etc.). Cette orientation vise déjà à respecter les statuts de la CGT, à savoir : pas de syndiqué-e sans section syndicale ou sans syndicat, mais aussi à offrir des espaces de débats, de militantisme pour les quelque 100 000 syndiqué-es « isolé-es » que compte notre confédération.

Un des votes parmi les plus attendus de ce congrès était la proposition d'annexion du cadre commun d'action contre les violences sexistes et sexuelles dans la CGT. Après avoir été validé par les fédérations et les unions départementales lors d'un précédent Conseil confédéral national, il n'avait pas encore été soumis à l'approbation des syndicats. Avec plus de 70 % de votes « pour », ce cadre bénéficie aujourd'hui d'une très forte légitimité et prouve que le travail initié depuis des années par les féministes de la CGT parvient à transformer notre confédération.

Un autre enjeu important du congrès était la mise en place d'une commission des conflits permettant d'éviter que les différends entre organisations de la CGT ne se règlent devant les tribunaux. Mais, malgré la présentation des motivations et du fonctionnement de cette nouvelle commission, qui ne pourrait être saisie que par les fédérations et unions départementales, les



Dossier

modifications statutaires n'ont pas atteint les deux tiers des voix requis pour leur adoption (61 % de « pour » alors qu'il en fallait 66 %).

De nombreuses autres interventions ont pu s'exprimer sur des sujets variés : la trop grande institutionnalisation de la CGT dans les entreprises et les instances ; le débat entre le nouveau statut du travail salarié (NSTS) et la Sécurité sociale intégrale ; les liens entre syndicats et forces politiques, etc. Notons des avancées importantes sur les questions d'égalité, notamment la prise en compte des questions de genre et la reconnaissance du concept de racisme et de l'islamophobie d'État. Le document d'orientation a été validé à plus de 74 % des voix exprimées.

Une question qui suscite un débat au sein de notre organisation, le rapprochement entre la CGT et la FSU, a été adoptée dans le vote global du texte, mais pas lors de la séance d'amendements. Les séances ont connu un coup de chaud lorsque des délégué-es, minoritaires, de la fédération de la Santé ont envahi la tribune pour exiger davantage de temps de parole. Temps de parole toujours insatisfaisant pour l'ensemble des structures,



au vu du nombre de demandes et du temps imparti. Un événement condamnable, qui n'a pas eu de répercussions significatives sur l'ambiance de ce congrès, plutôt apaisé et studieux.

L'ensemble des candidatures à la Commission exécutive a été approuvé par le congrès. Félicitations à notre secrétaire général, Kamel Brahmi, renouvelé dans son mandat à la Commission exécutive confédérale, ainsi qu'à notre camarade Sophie Binet pour sa réélection au mandat de secrétaire générale de la Confédération générale du travail.



Paroles de congressiste

Nous avons souhaité interroger une congressiste, membre de la délégation du 93, afin de connaître ses impressions sur le 54ème congrès confédéral.

Tout d'abord, Hélène, peux-tu te présenter ?

Je suis Hélène Mayans, je travaille à l'AFPA – Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes – depuis 31 ans. Je suis secrétaire générale du syndicat CGT AFPA depuis 2022 et je viens d'entamer mon second mandat. J'ai adhéré à la CGT dès mon entrée à l'AFPA en 1995 en tant qu'auxiliaire de puériculture. Très rapidement, je me suis investie dans différents mandats : déléguée du personnel, élue au comité d'entreprise puis déléguée syndicale. Après un premier engagement dans la direction nationale du syndicat entre 2006 et 2011, je me suis réinvestie pleinement à partir de 2019, notamment au CSE du siège de l'AFPA à Montreuil.

Tu as participé au 54ème congrès confédéral dans la délégation du 93. Quelles ont été tes premières impressions ?

C'est d'abord l'ampleur de l'événement qui m'a marquée. Se retrouver parmi près de 1 000 délégué-es venu-es de toute la France est à la fois impressionnant et stimulant. On mesure immédiatement la diversité de la CGT et du monde du travail qu'elle représente.

En tant que congressiste, as-tu appris des choses concernant notre organisation ?

Oui. J'ai été marquée par la richesse de la majorité des débats et par le fait que ce sont bien les syndiqué-es et les organisations de terrain qui font vivre la CGT. Le film de l'Institut d'histoire sociale m'a également touchée. Il rappelle l'engagement de nombreux-ses militant-es dans la Résistance et montre combien l'internationalisme, la solidarité entre les peuples et la défense de la paix sont ancrés dans l'histoire de notre organisation.

Quelles orientations syndicales adoptées te semblent être les plus marquantes pour la période qui s'ouvre ?

Deux orientations m'ont particulièrement marquée. La première est le Nouveau Statut du Travail Salarié (NSTS). Face à la précarisation et à la multiplication des statuts, il porte l'ambition de sécuriser les droits des salarié-es tout au long de leur vie professionnelle. La seconde est l'adoption du Cadre commun d'action contre les violences sexistes et sexuelles. J'ai eu le

sentiment de vivre un moment historique pour la CGT. Notre organisation affirme clairement que ces violences n'ont pas leur place dans nos structures. La présence de Maryse Dumas a donné une dimension particulière à ce moment. Enfin, ce congrès a adopté la motion de soutien à l'AFPA portée par notre syndicat. Dans le contexte actuel de suppressions d'emplois et de remise en cause de nos missions, voir toute la CGT réaffirmer son soutien à l'AFPA, à ses salarié-es et à ses missions de service public constitue un appui précieux pour notre combat.

Enfin, est-ce une expérience que tu conseillerais à d'autres militant-es ?

Sans hésiter. Participer à un congrès confédéral est une expérience humaine et militante exceptionnelle. On y fait de belles rencontres, on débat, on défend les mandats de son syndicat et on crée des liens avec des camarades venu-es de toute la France. On en ressort avec beaucoup d'énergie et la conviction que nous avançons ensemble pour défendre les travailleur-euses.



ROISSY : L'APPEL DU 18 JUIN « CONTRE L'ARBITRAIRE PRÉFECTORAL, DÉFENDONS LE DROIT AU TRAVAIL ! »

Le 18 juin, une intersyndicale de l'aéroport de Roissy, impulsée par l'Union locale CGT, appelait à la mobilisation afin d'interpeller le préfet sur le durcissement des conditions d'obtention et de renouvellement des Titres de Circulation Aéroportuaire (TCA).



Le 18 juin, une intersyndicale de l'aéroport de Roissy, impulsée par l'Union locale CGT, appelait à la mobilisation afin d'interpeller le préfet sur le durcissement des conditions d'obtention et de renouvellement des Titres de Circulation Aéroportuaire (TCA).

Ce sésame représente un véritable permis de travailler dans les aéroports parisiens. Or, depuis plusieurs mois, les organisations syndicales dénoncent des décisions totalement arbitraires de retrait, de non-renouvellement ou de refus d'attribution de ces TCA par la préfecture. Sous couvert de « sécurité », le préfet prend des décisions injustes et opaques, dont certaines semblent davantage motivées par des soupçons empreints de préjugés que par des éléments objectifs.

L'intersyndicale constate notamment que l'attribution ou le renouvellement d'un TCA est désormais tranché sur la base de critères dits de « moralité », notion particulièrement floue et subjective qui laisse à l'administration un pouvoir d'appréciation extrêmement large. Des refus ou des non-renouvellements de TCA sont ainsi prononcés pour des faits relevant de la vie courante : conflits de voisinage, altercations mineures, simples verbalisations ou encore inscription au Traitement d'Antécédents Judiciaires (TAJ), sans qu'aucune condamnation n'ait été prononcée.

Cette situation devient insupportable pour les

milliers de salarié-e-s qui travaillent quotidiennement sur les plateformes aéroportuaires.

L'intersyndicale exige ainsi :

- La mise en place immédiate d'une commission paritaire permettant un examen contradictoire des situations ;
- Des moyens humains supplémentaires afin de réduire les délais de traitement des dossiers ;
- La création d'une commission d'attribution de badges provisoires lorsque les enquêtes dépassent le délai réglementaire de trois mois ;
- Le maintien du droit au travail tant qu'aucune condamnation définitive n'a été prononcée ;

Une transparence complète sur les critères de moralité appliqués par la préfecture ;

Le respect strict des principes de présomption d'innocence et de proportionnalité.

Les travailleur-euse-s des plateformes aéroportuaires ne peuvent être traité-e-s comme des suspect-e-s permanent-e-s. L'intersyndicale continuera à se mobiliser tant qu'une simple inscription administrative pourra suffire à briser une carrière, une vie professionnelle et l'équilibre de familles entières.

Pour la CGT Roissy :

« Le droit au travail, le respect de la dignité des salarié-e-s et l'égalité de traitement doivent être garantis à toutes et tous. »



UN MOIS DE MOBILISATION DANS L'ÉDUCATION



Ce mois de juin a été rempli de luttes locales et nationales au sein de l'éducation nationale. Un calendrier chargé de mobilisations et de revendications pour les précaires et notre département. La lutte pour un plan d'urgence pour l'éducation. L'État investit 30 % de moins dans notre département comparé aux autres départements de la France hexagonale. Nous réclamons un investissement pour nos élèves qui perdent sur toute leur scolarité 1 an d'apprentissages dû au non-remplacement. Nos élèves subissent trop de discriminations institutionnelles : précarité administrative, précarité sanitaire. L'école n'est pas censée creuser encore et encore les inégalités sociales.

Mardi 2 juin: grève intersyndicale, rassemblement et audience pour le droit des AED (Assistant·e·s d'éducation) notamment des grilles de salaire académique, CDI en 3 ans, publication d'un vade-mecum et revendication 100 % CGT fonctionnarisation.

Mercredi 3 juin: audience ministérielle intersyndicale soutenue pour un jour de grève le 26 mai avec une manifestation de la DSDEN 93 à la préfecture. Nous avons arraché une date d'audience pour la rentrée et que le ministère ait un réel bilan à jour des moyens qu'il n'investit pas. Pour rappel, nous demandons des recrutements massifs dans toutes les catégories professionnelles (AED, AESH, enseignant·e·s,

psy-EN, assistant·e·s social·e·s, infirmier·ère·s) et une rénovation digne du bâti scolaire.

Mardi 9 juin: grève intersyndicale, rassemblement et audience pour le droit des AESH (Accompagnant·e·s des Élèves en Situation de Handicap), une reconnaissance de leur travail, un statut de fonctionnaire de catégorie B qui mettrait fin aux temps partiels imposés, mettre fin aux PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) et PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité), car c'est une gestion brutale des personnels qui sont baladé·e·s d'écoles en établissement scolaire selon les besoins.

Samedi 13 juin : manifestation des parents d'élèves d'Aubervilliers contre la fermeture des classes dans la ville et dans le département.

Jeudi 18 juin et 25 juin : rassemblement devant la DSDEN en soutien à l'intersyndicale pour siéger au Groupe de Travail et en CSA (Comité Social Administratif) en vue d'autres fermetures de classes possibles.



NON À UNE ÉCONOMIE DE GUERRE, NON À LA MILITARISATION DES ESPRITS ET DE LA SOCIÉTÉ



Du 15 au 19 juin 2026 s'est tenu le salon Eurosatory à Villepinte. Il s'agit de l'un des plus grands salons mondiaux de l'armement, véritable supermarché des armes destiné aux États et aux acteur·rice·s privé·e·s du monde entier.

Ce salon se tenait dans un contexte particulièrement grave : le génocide à Gaza, qui se poursuit toujours à huis clos ; l'invasion du Liban par l'armée israélienne ; les guerres au Soudan et en Ukraine ; ou encore l'agression impérialiste contre l'Iran.

Or, ce salon accueillait des entreprises israéliennes alors même que l'État d'Israël fait l'objet de poursuites devant les juridictions internationales pour des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

L'UD CGT 93, avec de nombreux collectifs rassemblés au sein de la coalition « Guerre à la guerre », a appelé, le jour de l'ouverture de ce salon, à un rassemblement afin de dénoncer la présence d'entreprises liées à l'entreprise génocidaire menée par le gouvernement israélien et de protester contre la militarisation du monde, qui conduit nos sociétés vers l'abîme.

En effet, rien qu'en France, la loi de programmation militaire 2019-2025 représentait 295 milliards d'euros. Le projet actuel de loi de programmation militaire, tel qu'adopté par le Sénat en juin 2026, prévoit quant à lui 436 milliards d'euros. Une augmentation colossale, qui se fera au détriment des budgets de nos services publics et de nos politiques de solidarité !

Mais cette fuite en avant militariste comporte également d'autres mesures graves, révélatrices d'une volonté de militariser les esprits. Ainsi, après l'échec du Service National Universel (SNU), la loi de programmation prévoit la mise en place d'un nouveau service national pour les jeunes et y consacre des moyens importants, alors même que l'Éducation nationale manque cruellement de ressources.

Par ailleurs, à travers le projet de loi Blanchet, l'objectif est d'imposer au sein de l'Éducation nationale, et plus particulièrement dans l'enseignement secondaire, des cours hebdomadaires de défense nationale de la sixième à la terminale, à raison de 35 heures annuelles par classe, assurées par des militaires.

Pour la CGT, ces politiques sont mortifères. Nous réclamons au contraire une véritable programmation pour la paix et pour la sécurité humaine, fondée sur le respect de la Charte des Nations unies. Son article 26 prévoit que les États doivent consacrer le minimum de ressources aux armements et privilégier la résolution diplomatique des différends.

C'est dans cette perspective que doivent être développés les moyens diplomatiques, économiques, sociaux et de coopération internationale, ainsi que les programmes d'échanges et de coopération entre les universités du monde entier. L'avenir de l'humanité ne peut emprunter d'autre chemin que celui de la paix.

Nous continuerons par ailleurs à dénoncer la complicité de l'État français avec la politique coloniale et génocidaire menée par le gouvernement israélien. La France doit enfin respecter les conventions de Genève, qu'elle a signées, pour la prévention et la répression du crime de génocide, et agir pour la protection effective des populations civiles.

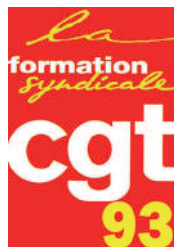
Nous exigeons également qu'elle applique pleinement le Traité sur le commerce des armes, qui l'oblige à suspendre toute exportation d'armes lorsqu'il existe un risque prépondérant qu'elles puissent contribuer à des violations graves du droit international humanitaire.

Oui à une sécurité humaine !

Non à une économie de guerre !

Non à la militarisation des esprits et de la société !





COLLECTIF FORMATION SYNDICALE UD CGT 93

PLAN DE FORMATION 2026

2^{ème} semestre

Formation pour « Être acteur toute sa vie »

- Développer la CGT (ex N2) : Module 1 du 12 au 16 octobre et Module 2 du 16 au 20 novembre
- Lutter contre les idées d'extrême droite : Le 25 septembre
- Combattre les violences sexistes et sexuelles au travail : Du 09 au 11 décembre
- Découvrir le syndicalisme Retraité : Du 15 au 16 octobre
- Bureautique : Du 21 au 25 septembre

Formation « Accompagnement à la responsabilité »

- Politique financière syndicat / Union Locale : Du 30 novembre au 4 décembre
- Reversement via Cogétise : Le 2 octobre

Formation « Accompagnement à un mandat »

- CSE – Prise de mandat : Du 28 septembre au 2 octobre
- CSE – Santé : Du 23 au 27 novembre
- Délégué·e syndical·e : Du 19 au 23 octobre
- Conseiller·e du salarié : Du 16 au 18 septembre
- Défenseur·euse Syndical·e : Du 05 au 09 octobre
- Référent·e harcèlement sexuel : Le 16 décembre

Pour vous inscrire, n'hésitez pas à demander la fiche d'inscription auprès de votre syndicat, de votre UL ou de l'UD à formationsyndicale@cgt93.fr

Attention la fiche d'inscription doit être validée et tamponnée par votre syndicat ou votre UL !

Formation syndicale de l'Union Départementale CGT 93
1, place de la Libération - 93016 BOBIGNY Cedex
Tél. : 01.48.96.36.92 - e-mail : formationsyndicale@cgt93.fr

MENER LE COMBAT CONTRE L'ÂGISME

L'âgisme est la discrimination la plus répandue, la plus banale et la plus universelle (et elle est la seule discrimination à ne pas être réprimée par la loi). Infantilisées, invisibilisées, beaucoup de personnes âgées sont aujourd'hui maltraitées par la société. La plupart des gens n'ont pas conscience des stéréotypes qu'ils entretiennent inconsciemment à l'égard des personnes âgées et pourtant ils les détruisent à petit feu. L'âgisme favorise l'isolement social, l'affaiblissement physique et le déclin cognitif. Une étude a montré que les personnes exposées à des comportements négatifs concernant leur vieillissement vivent en moyenne 7,5 années de moins que les autres*.

UNE DISCRIMINATION SOCIALEMENT ACCEPTÉE

L'âgisme reste en France relativement bien toléré et suscite moins souvent l'indignation que le racisme et le sexisme. Sa réalité est même parfois contestée au motif que les retraité·es sont présent·es par les médias dominants, dans notre pays, comme plutôt bien traité·es d'un point de vue économique.

C'est d'autant plus grave que l'âgisme est une forme de discrimination qui porte préjudice aux personnes âgées et prépare le terrain de la négligence et de la violence.

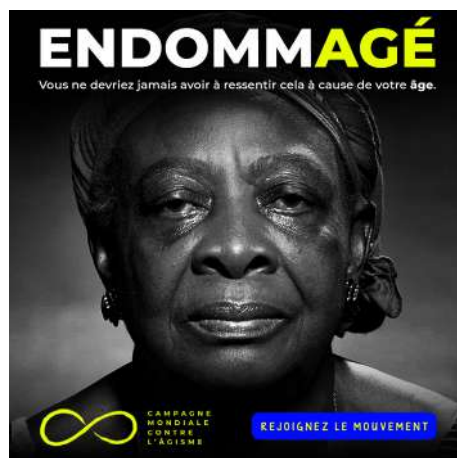
REPÉRER L'ÂGISME POUR LE COMBATTRE

Pour contrer l'âgisme, il faut d'abord savoir en reconnaître les manifestations et les expressions. Les différents niveaux de manifestation de l'âgisme le rendent particulièrement difficile à cerner, d'autant plus que son mode d'expression relève souvent de l'implicite.

Combien d'entre nous parlent automatiquement plus fort et avec un mode d'expression simplifié à une personne plus âgée, en partant du principe qu'elle serait nécessairement sourde ou diminuée ? Or, des études indiquent que, lorsqu'on parle de façon condescendante ou « infantilisante » à des personnes âgées, elles se déplacent plus lentement,

ont l'air plus lentes et agissent généralement de façon plus lente que d'autres avec qui on communique normalement.

L'âgisme, c'est aussi considérer les adultes les plus âgé·es comme n'étant plus tout à fait adultes dès lors qu'ils et elles ont cessé d'exercer une activité productive rémunérée.



Les personnes âgées sont bien souvent décrites comme étant inutiles, incompetentes, vulnérables ou trop fragiles pour accomplir certaines tâches, résistantes au changement, conservatrices et égoïstes. Il n'est pas rare qu'elles soient qualifiées de confuses ou, même, de séniles ; le moindre signe de faiblesse est identifié comme une vulnérabilité, une inaptitude. Vu comme un objet défectueux, le corps âgé devient source de honte et de

pitié pour soi ou pour autrui.

Ces considérations alimentent l'âgisme hostile, qui implique des paroles ou des comportements délibérés et malveillants. L'expression « boomer » en est un exemple. Les tenants du capital, et leurs chiens de garde, n'ont pas manqué de la reprendre et de l'instrumentaliser pour nous diviser dans la lutte contre la réforme des retraites. Les conceptions négatives, les préjugés et les attitudes discriminantes affaiblissent la solidarité intergénérationnelle.

* Source : OMS (Organisation Mondiale de la Santé) : Vieillesse et qualité de vie.

LA DOUBLE PEINE

Inévitablement, l'âgisme interagit avec d'autres formes de stéréotypes, de préjugés ou de discriminations comme le racisme, le validisme ou encore le sexisme.

On assiste en particulier à un renforcement réciproque de l'âgisme et du sexisme. Le vieillissement des femmes est jugé avec beaucoup plus de sévérité, par la société, que celui des hommes. Des études montrent que les femmes sont davantage discriminées sur la base de leur âge au travail et en ce qui concerne leur apparence. On donnera la parole à Mona Chollet, qui explique ainsi que la femme âgée « devient inutile » dans la mesure où elle « ne peut plus travailler, enfanter » et qu'elle « n'est plus considérée comme belle ou agréable à regarder pour les hommes ».

Aux discriminations âgistes s'ajoutent, pour la partie la plus âgée de la population, les discriminations validistes. Ainsi, l'absence de solutions alternatives aux escaliers dans le métro, aux marches pour monter ou descendre des trottoirs ou encore le manque de bancs pour s'asseoir dans les lieux publics révèlent un urbanisme pensé en référence à des adultes valides et non vieux. Ce type de politique publique tend à ignorer les besoins et les aspirations des individus de tous âges ayant un handicap.

MALTRAITÉ-ES

Notre société est souvent sans pitié avec des créatures faibles et sans défense. Comme les enfants, les femmes, les malades mentaux ou les personnes handicapées, les personnes âgées peuvent être victimes de mauvais traitements qui vont de la simple négligence à la maltraitance caractérisée.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) définit la « maltraitance des personnes âgées » comme un acte unique ou répété, ou une absence d'intervention appropriée, dans le cadre d'une relation censée être une relation de confiance, qui entraîne des blessures ou une détresse morale pour la personne âgée qui en est victime. Elle peut se produire dans des contextes communautaires ou institutionnels et peut prendre de nombreuses formes, y compris les violences physiques, sexuelles, psychologiques, financières et matérielles, ainsi que la négligence.

Nul doute que la pandémie de Covid-19 a révélé

au grand jour l'âgisme dans lequel nous baignons sans même nous en rendre compte. Au début de la pandémie, les chiffres de la mortalité ont été ignorés. Puis un discours s'est construit : les « vieux » encomrent les salles de réanimation. C'est à cause d'eux que l'on confine, que l'on arrête l'économie, ils sont la principale cible du virus...

Un rapport du Défenseur des droits, remis en mai 2021, a alerté sur les atteintes aux droits et libertés des résident-es en Ehpad, aggravées et mises en lumière par la pandémie.

À noter, par ailleurs, qu'au prétexte qu'elles ont plus de 74 ans, les femmes ne bénéficient plus de dépistage systématique du cancer du sein. La limite d'âge est la même pour le dépistage du cancer colorectal. Cela signifie-t-il que la vie d'une femme ou d'un homme de 75 ans vaut moins que celle d'une personne plus jeune ?

NOUS MOBILISER CONTRE L'ÂGISME

Nous avons toutes et tous été témoins, porteur-euses ou cibles d'âgisme. Qu'il soit intentionnel ou non, implicite ou explicite, il se manifeste partout : dans les dynamiques familiales et organisationnelles comme dans les contenus médiatiques, pour ne nommer que ces milieux.

L'âgisme agit souvent en silence, mais ses effets sont bien réels. En comprendre les mécanismes permet de mieux s'en préserver et d'adopter des comportements plus justes, pour soi comme pour les autres. En restant informé-es, en questionnant les idées reçues et en valorisant chaque parcours, nous pouvons toutes et tous

contribuer à faire reculer l'âgisme et à promouvoir une société réellement inclusive, à tout âge.

La CGT combat toute forme de domination : classisme, sexisme, racisme, validisme, LGBTQIAphobie et aussi âgisme. Aujourd'hui, l'âgisme n'est que rarement repéré en tant que tel. Notre pays a pris un retard considérable par rapport à d'autres pays francophones, comme le Québec. Nous n'en sommes qu'au début de la prise de conscience et de la lutte contre l'âgisme, comme il y a eu un début pour lutter contre le sexisme ou le racisme. La CGT, qui compte de nombreux-ses retraité-es dans ses rangs, doit prendre toute sa place dans cette lutte ! Et ce combat ne doit pas être celui des retraité-es seul-es, mais de toutes les militantes et de tous les militants.



CONTRAT PREMIÈRE EMBAUCHE : DERNIÈRE GRANDE VICTOIRE !

L'année 2006 reste gravée dans l'histoire sociale française comme le moment où une mobilisation massive des jeunes, soutenue par les syndicats, a fait plier le gouvernement sur une réforme majeure du marché du travail.

Voici un résumé du conflit contre le Contrat Première Embauche (CPE).

LE RÔLE DÉTERMINANT DE LA CGT

Si les jeunes ont allumé la mèche, c'est l'entrée en scène des syndicats de salarié-e-s, et particulièrement de la CGT, qui a transformé une révolte étudiante en une crise politique majeure.

- L'Unité Syndicale : sous l'impulsion de Bernard Thibault (alors secrétaire général de la CGT), une intersyndicale solide se forme. La CGT apporte son expérience logistique et sa puissance de frappe.
- La Jonction "Jeunes-Travailleur-euse-s" : C'est le point de bascule. La CGT a compris que la précarité des jeunes préfigurait celle de tous-tes les salarié-e-s. En défilant côte à côte, ouvrier-ère-s et étudiant-e-s ont créé un rapport de force insurmontable pour l'exécutif.
- Grèves et Manifestations : La CGT a mobilisé ses secteurs clés (transports, énergie) pour appuyer les journées d'action, culminant avec des millions de personnes dans les rues le 28 mars et le 4 avril 2006.

LE DÉNOUEMENT : LE RETRAIT

Face à l'ampleur de la contestation et au risque de paralysie totale du pays, le gouvernement recule. Bien que la loi ait été votée et promulguée, le président Jacques Chirac annonce le 10 avril 2006 que le CPE ne sera pas appliqué et sera remplacé par un dispositif d'aide à l'insertion des jeunes.

POURQUOI CET HISTORIQUE ?

- L'échec du passage en force : Le gouvernement avait utilisé l'article 49.3 pour éviter le débat parlementaire, mais la pression populaire a rendu la loi inapplicable.
- La victoire de la rue : C'est l'un des rares exemples récents où un mouvement social obtient le retrait pur et simple d'une loi déjà votée.
- La solidarité intergénérationnelle : Le conflit a prouvé que la convergence entre la fougue de la jeunesse et l'organisation syndicale (CGT en tête) est une force politique redoutable.

L'épisode du Contrat Première Embauche (CPE) en 2006 reste un moment charnière du syndicalisme français. Au-delà de la victoire politique, cette période a mis en

QUAND LA RUE A GAGNÉ

Le CPE, porté par le Premier ministre Dominique de Villepin, était un contrat destiné aux moins de 26 ans. Sa particularité ? Une période d'essai de deux ans durant laquelle l'employeur pouvait rompre le contrat sans justification. L'objectif affiché était de favoriser l'emploi des jeunes ; la réalité perçue fut celle d'une précarité institutionnalisée.

L'ÉTINCELLE : LA JEUNESSE EN PREMIÈRE LIGNE

Contrairement à d'autres mouvements sociaux, l'impulsion est venue de la jeunesse. Dès février 2006, les universités et les lycées entrent en ébullition.

- Occupation et blocages : Des dizaines d'universités, dont la Sorbonne, sont occupées ou bloquées.
- Coordination Nationale Étudiante : Les étudiant-e-s s'organisent de manière autonome, refusant de voir leur avenir sacrifié sur l'autel de la "flexibilité".
- Le sentiment d'injustice : Pour les jeunes, le CPE créait une sous-catégorie de travailleur-euse-s "jetables".

lumière une dynamique complexe : la cohabitation entre le Service d'Ordre (l'ALS, Accueil luttés sécurité CGT) de la CGT et une jeunesse étudiante et lycéenne particulièrement mobilisée, mais structurellement plus volatile.

LA "MURAILLE DE SÉCURITÉ" FACE À LA RÉPRESSION

Le premier rôle de l'ALS CGT était d'assurer l'intégrité physique des manifestant-e-s. En 2006, la stratégie policière de maintien de l'ordre était sous haute pression.

- L'encadrement des cortèges : L'ALS CGT formait des cordons humains (les fameuses "chaînes") pour éviter les mouvements de foule et protéger les secteurs les plus vulnérables du cortège, notamment les lycéen-ne-s.
- Interface avec les forces de l'ordre : Les responsables de l'ALS CGT servaient de tampon. Ils négociaient en temps réel avec les commissaires pour éviter les charges inutiles ou pour libérer des axes de dispersion sécurisés.

La rencontre entre les "vieux briscards" du syndicalisme ouvrier et les jeunes en baskets n'a pas toujours été fluide. L'ALS CGT a dû s'adapter à une forme de lutte qu'il ne maîtrisait pas totalement.

- Canaliser l'énergie : Pour la CGT, il s'agissait d'éviter que la manifestation ne dégénère en émeute, ce qui aurait décrédibilisé le mouvement aux yeux de l'opinion publique.
- La gestion des "éléments radicaux" : L'ALS avait pour mission de repérer et d'isoler les casseur-euse-s ou les groupes autonomes qui tentaient d'utiliser le cortège comme bouclier pour affronter la police.
- Le choc des cultures : Certain-e-s jeunes percevaient parfois l'ALS comme "trop rigide" ou "collaborant avec la police", tandis que les membres de l'ALS voyaient parfois les étudiant-e-s comme indiscipliné-e-s.

LA LOGISTIQUE DE LA SOLIDARITÉ

L'ALS ne se limitait pas aux muscles ; c'était aussi une machine logistique au service des jeunes.

- Sécurisation des AG : Dans certaines universités occupées, des membres du SO venaient parfois en soutien (souvent à la demande des syndicats étudiants comme l'UNEF) pour sécuriser les accès contre des groupes d'extrême droite.
- Le ravitaillement : Les camions sonorisés et les barnums de la CGT

servaient de points de ralliement, de soins (premiers secours) et de distribution de nourriture pour les étudiant-e-s qui n'avaient pas les moyens logistiques des grandes fédérations.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Le service d'ordre de la CGT a agi comme une colonne vertébrale pour le mouvement anti-CPE. Sans sa présence, la jonction "ouvrier-ère-s-étudiant-e-s" aurait été beaucoup plus fragile face aux tentatives de division du gouvernement de l'époque. Ils ont transformé une colère juvénile spontanée en une force de frappe organisée et durable.

Alors que nous fêtons cette année les 20 ans de la victoire contre le CPE, le MEDEF ose remettre le couvert.

Dans un document qu'il vient de remettre aux organisations syndicales, il propose d'ouvrir une négociation sur l'emploi des jeunes pour :

- Mettre en place un contrat spécifique pour les jeunes avec 3 ans de période d'essai. Il réussit à faire pire que le CPE qui avait 2 ans de période d'essai !
- Mettre en place un Smic jeunes (inférieur au Smic). C'est ce que M. Balladur avait essayé d'imposer en 1994 avec le CIP, balayé lui aussi par la mobilisation des jeunes et des salarié-e-s.
- Permettre de déroger pour les jeunes aux règles qui limitent l'utilisation des contrats précaires et des temps partiels.

Ce projet est une déclaration de guerre contre les jeunes et les salarié-e-s. La CGT refusera catégoriquement de s'engager dans toute négociation qui comporte ces éléments. Si le patronat tente d'imposer ces propositions, il trouvera la CGT sur son chemin !

La lutte est perpétuelle, ne rien lâcher, un « éternel recommencement ».



27

Jeudi

AOÛT

2026

**9H
12H**

ASSEMBLÉE

GÉNÉRALE

DE RENTRÉE



**AUDITORIUM
BOURSE DÉPARTEMENTALE
DU TRAVAIL
1 PLACE DE LA LIBÉRATION**

BOBIGNY